



AVIS DE CONCOURS CIBLÉ

La **BH Bank** annonce l'ouverture d'un **concours externe ciblé**, pour le recrutement d'un **Infirmier(e) du Travail**, destiné à renforcer son dispositif de santé et de prévention en entreprise, conformément aux exigences réglementaires.

I- PROFIL ET NOMBRE DE POSTES OUVERTS

STRUCTURE	REFERENCE	POSTE	DIPLOME EXIGE	NB	EXPERIENCE REQUISE
POLE MOYENS ET SUPPORT	Rec_bh_01	Infirmier (e) du Travail	Diplôme universitaire en Sciences Infirmières	1	03 ans
TOTAL				1	

II- CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Conditions Générales :

Le candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de Nationalité(e) Tunisienne ;
- Etre âgé(e) de 35 ans au plus à la date de clôture d'inscription en ligne;
- Titulaire d'un diplôme universitaire en Sciences Infirmières.

III- ETAPES DU CONCOURS

1. Inscription en ligne

Le candidat(e) répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler au poste susvisé, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la BH Bank, <https://www.bhbank.tn>, via la rubrique recrutement:

<https://recrutement.bhbank.tn> à partir de 25/04/2025 jusqu'au 04/05/2025 à minuit. Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.

Il est à préciser que les données introduites par le candidat(e), lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après validation de son inscription en ligne.

Le candidat(e) doit consulter sa messagerie électronique pour vérifier que son inscription a été acceptée.

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : le 25/04/2025 à minuit.

Date de clôture de l'inscription en ligne : le 04/05/2025 à minuit.

2. Présélection et barèmes de notation

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels qui sont calculés selon les barèmes suivants :

2.1. Note attribuée pour l'âge

- Age < 30 ans : 35 points
- 30 ans ≤ Age < 35 ans : 20 points

2.2. Note attribuée pour l'expérience professionnelle

- Expérience ≥ 05 ans : 60 points
- 04 ans ≤ Expérience < 05 ans : 45 points
- 03 ans ≤ Expérience < 04 ans : 30 points

2.3. Bonus attribué pour l'expérience dans le service des urgences

Les candidats ayant une expérience d'au moins une année dans le service des urgences bénéficient d'un bonus de 5 points.

Tout candidat doit justifier son expérience par la présentation des contrats de travail ou des attestations de travail ou des certificats de travail et de son affiliation à la CNRPS ou à la CNSS.

Les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores individuels.

Les candidats présélectionnés, seront invités à soumettre leurs dossiers de candidature.

3. Constitution et étude des dossiers

3-1 Constitution des dossiers

Les candidats présélectionnés seront invités, par télégramme et par e-mail, à transmettre leurs dossiers de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : « **BH BANK, 18 Avenue Mohamed V-1023 Tunis** ».

Le candidat (e) doit obligatoirement mentionner sur l'enveloppe externe « Recrutement Ciblé BH Bank 2025 (avec expérience) » et l'intitulé du poste « Infirmier (e) du Travail » et y inclure les pièces suivantes :

- Un curriculum Vitae ;

- Une lettre de motivation ;
- Une copie d'une pièce d'identité (CIN) ;
- Une copie du formulaire d'inscription en ligne, au concours de la BH Bank ;
- Un bulletin N°3 datant de (03) mois au plus, à la date de dépôt du dossier ou le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale du diplôme du baccalauréat;
- Une copie certifiée conforme à l'originale du diplôme universitaire ;
- Les contrats de travail ou des attestations de travail ou des certificats de travail et de son affiliation à la CNRPS ou à la CNSS ;
- Un certificat d'équivalence pour les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privé décernée par les services concernés du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

3-2 Etude des dossiers

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste ;
- Parvenue après la date limite de l'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste fait foi) ;
- Adressé à la BH Bank par dépôt direct au bureau d'ordre (siège et agences).

Les candidats présélectionnés dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par télégramme et par e-mail à l'entretien oral, en précisant la date, le lieu et l'heure.

4. Déroulement de l'entretien oral

L'entretien oral se déroulera à l'Académie de la BH Bank, sis, à 21, Avenue Kheireddine Pacha. 1002-Tunis.

La pondération des notes et le calcul de la moyenne générale seront effectués comme suit :

- Une 1^{ère} note N1, qui est celle du dossier de présélection attribuée selon le barème du chapitre 2, sera pondérée à 40%;
- Une 2^{ème} note N2, qui est celle de l'entretien oral, sera pondérée à 60%. La note de l'entretien sera sur 100 et attribuée comme suit :
 - ✓ Une note de 0 à 25 points attribuée sur la culture générale ;
 - ✓ Une note de 0 à 25 points attribuée sur les qualités communicationnelles, posture, présentation et expression ;
 - ✓ Une note de 0 à 50 points sur les aspects techniques du métier.

- La moyenne générale est calculée selon la formule suivante :

$$\text{MOYENNE GENERALE} = (N1*0.4) + (N2*0.6)$$

- Les candidats seront classés par ordre de mérite et en cas d'égalité, le candidat(e) le moins âgé(e) sera retenu(e).

IV. PROCLAMATION DES RESULTATS ET ADMISSION DEFINITIVE

Le nom du candidat(e) définitivement admis(e) sera publié sur le site web de la BH Bank et il sera convoqué(e) par télégramme et par e-mail.

Le candidat(e) ne sera déclaré (e) définitivement admis(e) qu'après avoir effectué une visite médicale par le médecin de la banque et avoir été déclaré(e) apte à l'exercice des fonctions qui lui seront attribuées.

Le candidat(e) déclaré(e) inapte sera remplacé(e) par le premier sur la liste d'attente établie à cet effet.

Le candidat(e) qui ne se présente pas dans un délai de 05 jours ouvrables, à compter de la réception du télégramme d'admission, perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé (e) par le premier(e) candidat(e) sur la liste complémentaire précitée.

Le candidat(e) déclaré(e) définitivement admis(e) est tenu (e) de présenter la décharge du dépôt de sa lettre de démission de son employeur dans un délai de 05 jours ouvrables.